

APSF

CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT ET DE L'ÉPARGNE

CASABLANCA, JEUDI 6 JUILLET 2006

**COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE L'APSF
M. ABDELKRIM BENCHERKI**

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs

Je voudrais, dans cette communication, vous présenter l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement et vous rendre compte brièvement de l'action professionnelle de l'APSF.

À fin décembre 2005, l'encours des sociétés de financement a totalisé près de 47 milliards de dirhams, en progression significative.

Par métier, cet encours se répartit comme suit :

- Crédit-bail : 16,1 milliards de dirhams, en progression de 20% ;
- Crédit à la consommation : 23,8 milliards de dirhams, en progression de 9% ;
- Crédit immobilier : 5,4 milliards de dirhams ;
- Affacturage : 976,5 millions de dirhams au titre des remises des créances, en progression de 24% ;
- Financement des marchés publics : 234,4 millions de dirhams, en baisse de 36% ;
- Fonds de garantie : 351 millions de dirhams, en progression de 48%.

Au niveau de la gestion des moyens de paiement, l'activité a été marquée par une progression de 34 % du nombre de cartes en circulation qui s'établit à 2,9 millions, et par une progression de 26% du nombre de transactions qui totalise 3,9 millions pour un volume de 2,2 milliards, en hausse de 32%.

Rappelons que sociétés de financement en exercice actuellement sont au nombre de 36 réparties comme suit :

- 19 sociétés de crédit à la consommation
- 7 sociétés de crédit-bail
- 2 sociétés de crédit à l'immobilier
- 2 sociétés de factoring
- 2 sociétés de mobilisation de créances et de garantie
- 4 sociétés de gestion des moyens de paiement.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs

L'APSF a poursuivi, en 2005, son action professionnelle portant, d'une part, sur l'assistance à ses membres pour un meilleur pilotage de leur activité, et, d'autre part, sur la concertation et la coopération avec les autorités de tutelle pour améliorer les conditions d'exercice des sociétés de financement, à travers des consultations régulières avec la Direction de la Supervision Bancaire (DSB) et la Direction du Réseau et des Relations avec les Entreprises (DRRE) de BAM, la Direction du Trésor et des Finances extérieures et la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS), ainsi qu'avec les partenaires opérationnels que sont la Paierie Principale des Rémunérations (PPR) et la Caisse Marocaine des Retraites (CMR).

En interne, nos Sections se sont attelées à poursuivre et enrichir leurs plans d'action, tandis que des comités ad hoc se sont employés à optimiser et étendre les services rendus aux membres. Dans ce cadre, l'attention a porté sur l'amélioration des fonctionnalités du SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque) et ses perspectives de développement, sur l'alimentation du SAM (Système d'Aide au Management), l'amélioration des statistiques d'activité et sur l'édition de supports de communication. Sur ce dernier point, l'APSF a procédé à la réédition mise à jour et élargie au crédit au logement du Guide du crédit à la consommation, a édité la monographie du crédit-bail et a procédé à l'édition, avec l'autorisation et l'encouragement de Bank Al-Maghrib, du PCEC sur CD Rom.

Les sociétés de financement, grâce à leur spécialisation, ont su développer des produits innovants pour mieux répondre aux besoins des ménages et des entreprises. Et il est essentiel non seulement de préserver leurs atouts liés à la spécialisation, mais aussi de les renforcer pour qu'elles puissent faire toujours plus et mieux.

L'APSF enregistre à cet égard avec satisfaction l'adoption de la nouvelle loi bancaire qui a pris en compte certaines des propositions des professionnels.

De même, les opérateurs du crédit-bail se réjouissent des avancées significatives réalisées quant aux procédures, visant à rendre plus aisées et moins onéreuses les opérations de crédit-bail, tant au niveau de la conclusion des contrats qu'à celui de leur dénouement. Cependant, des obstacles subsistent que la profession s'emploie à faire lever, notamment pour ce qui est de l'application de l'exonération de la TVA sur les biens d'équipement importés. Obstacles liés souvent à la différence

d'interprétation entre administrations centrales et parfois entre directions régionales d'une même administration.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs

Les trois mêmes questions, déjà évoquées devant notre honorable instance, ont continué à faire l'objet de nos préoccupations et, partant, des démarches répétées auprès de nos partenaires.

La première question a trait au taux administré qui est descendu, mécaniquement, de par sa définition, à un niveau insuffisamment rémunérateur, ne permettant ni de maintenir dans le circuit moderne du crédit à la consommation les clients présentant un profil de risque élevé, ni aux sociétés de crédit de promouvoir des formules de faibles montants qui intéressent une grande frange de la population.

Les professionnels accueillent avec un début de soulagement l'amorce d'une solution à ce problème, consistant à "corriger" le TMIC de manière à ce qu'il ne descende pas en dessous d'un taux d'"équilibre". La solution en question constitue, de notre point de vue, un palliatif provisoire, en attendant une solution plus rationnelle.

Nous continuons à considérer que la libéralisation du taux dans un marché de loyale concurrence reste en définitive la meilleure réponse pour la protection du consommateur, si tant est que c'est ce souci qui préside au maintien d'un taux administré.

La seconde question concerne l'exclusion non motivée et injustifiée des sociétés de financement de la présentation au public des opérations d'assurances, alors que les dispositions de la loi bancaire permettent aux établissements de crédit, sans distinction, de présenter au public de telles opérations. Les démarches de l'APSF à ce sujet commencent à être perçues favorablement par les différentes instances sollicitées à cet effet et nous ne désespérons pas de voir ces bonnes dispositions se concrétiser.

La troisième question a trait au dilemme auquel sont confrontées les sociétés de financement, au même titre que les banques d'ailleurs, qui tiennent aux exigences différentes de Bank Al-Maghrib et de l'Administration fiscale en matière de couverture des créances en souffrance par les provisions.

A ces trois préoccupations, est venue s'ajouter une quatrième avec le départ encouragé des fonctionnaires à la retraite qui s'est traduit par la non reprise systématique par la CMR des dossiers des fonctionnaires auparavant mandatés par la PPR qui lui ont été transmis dans le cadre de cette opération. La raison en est que les autorisations de précompte

censées faire partie intégrante du dossier de départ à la retraite pour être signées par les demandeurs, ne figurent pas toujours dans ledit dossier. La profession souhaite à cet égard ne pas se retrouver dans la même situation en cas de réalisation du programme gouvernemental visant à inciter les agents des collectivités locales et les salariés du secteur public à partir à la retraite volontaire anticipée.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs

Sollicitée qu'elle est par les chantiers que je viens d'évoquer, l'APSF n'en garde pas moins l'œil attentif et vigilant sur toutes les questions qui détermineront, à plus ou moins brève échéance, l'avenir de nos métiers. J'en retiendrai trois :

1. la lutte contre le risque de surendettement des ménages. La question de l'endettement excessif de certains ménages est un aspect sur lequel il y a lieu légitimement de continuer à se pencher, si tant est que le spectre du surendettement agité çà et là soit établi et ne soit pas lié pour l'essentiel aux accidents de la vie, contre lesquels, malheureusement, nul n'est à l'abri.

En tout état de cause, la profession cherche à mieux connaître sa clientèle et s'emploie pour ce faire à affiner les statistiques d'activité par catégorie socioprofessionnelle des utilisateurs du crédit. L'enquête sur l'endettement des ménages initiée par la DSB en collaboration avec l'APSF sur la base d'arrêté des comptes à fin 2004 s'est avérée très édifiante et nous comptons la rééditer pour les exercices suivants. Au demeurant, ces statistiques et les résultats de cette enquête constituent les premiers jalons de la base de données de l'observatoire du financement des ménages en cours de formalisation par l'APSF.

Dans ce sillage, une réflexion d'ensemble a été engagée sur le crédit à la consommation (définition, publicité, etc.).

Dans le cadre de cette stratégie globale de la profession visant à lutter contre le risque de surendettement de la clientèle, la réflexion a été lancée avec la PPR sur le relèvement de la quotité non saisissable des fonctionnaires. Il va de soi qu'il y a lieu de trouver un arbitrage pertinent entre le souhait de réduire le taux d'endettement des clients et celui de ne pas exclure du circuit du crédit moderne un pan entier de fonctionnaires. Avec la CMR, il a été convenu d'organiser un séminaire pour informer les retraités, à travers leurs associations, sur le secteur du crédit et s'informer auprès de ces associations des formules de crédit les plus appropriées aux besoins de leurs adhérents. Ce séminaire sera mis à profit pour sensibiliser les retraités à la vigilance vis-à-vis des

démarcheurs de tout acabit qui commencent à les assaillir autour des locaux de la CMR.

2. le cadre réglementaire qui est appelé à évoluer, qu'il s'agisse de **Bâle 2 ou des normes IAS**. En tant que membres de Leaseurope et d'Eurofinas, nous sommes au fait des conditions de l'implémentation de ces réformes pour les établissements spécialisés et de leurs implications pour les entreprises, et nous avons entamé la réflexion au sein de nos Sections respectives.

Dans le même ordre d'idées, nous nous tenons à la disposition de Bank Al-Maghrib pour la réussite de ces chantiers, comme cela a été le cas lors de la réflexion ayant abouti à l'adoption du PCEC et à l'édiction de règles relatives à la classification des créances et leur couverture par les provisions.

3. l'échange d'informations entre opérateurs. Nul doute que le paysage économique et financier, voire social s'achemine vers une nécessité impérieuse pour les opérateurs de disposer de l'information la plus pertinente et la plus fiable pour décider. Dans ce cadre, la refonte des centrales d'information de Bank Al-Maghrib vient à point nommé. Forte de son expérience du SAAR, l'APSF a apporté sa contribution active à la réflexion initiée par BAM, notamment dans son projet de délégation de certaines de ses centrales d'information, et éclaire, chaque fois qu'elle est sollicitée, les différentes institutions internationales, publiques et privées, qui s'intéressent à la question pour le marché marocain.

Bien évidemment, l'APSF ne limite pas son action exclusivement au crédit à la consommation et au leasing, mais reste attentive à l'évolution des autres métiers qu'elle coiffe, et la réflexion a été engagée, tant au niveau du factoring et de la gestion des moyens de paiement que du financement des marchés publics et des fonds de garantie pour consolider et développer l'apport de ces différents métiers à l'économie nationale.

Je terminerais ce bref tour d'horizon en renouvelant à Monsieur le Gouverneur de Bank Al-Maghrib nos remerciements pour l'audience qu'il a bien voulu accorder aux membres du Conseil le 29 mai dernier. Je voudrais, également, remercier devant notre honorable instance, tous nos interlocuteurs responsables des institutions partenaires que j'ai évoquées plus haut pour leur écoute et leur disponibilité jamais démenties.

J'ai le plaisir, enfin, de vous faire part de l'initiative prise par l'APSF d'inscrire dans son plan d'action les modalités de soutien à l'INDH et qu'une première action dans ce sens consiste à accorder des bourses d'enseignement supérieur à des bacheliers orphelins encadrés par la Fondation Marocaine de l'Etudiant.

